

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 4

OBJET :

Modification de la désignation des
conseillers municipaux au sein des
Conseils d'écoles maternelles et
élémentaires

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous
la présidence de M. THORY, Maire.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 20 SEP. 2023

Publiée le : 20 SEP. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 20 SEP. 2023

Présents :

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,
Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme
DUHALDE, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme
CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M ZUILI, M.
DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET
M. GELLER.....Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme DARROUX
Mme PHILIPON
M. ESKENAZI.....Procuration à Mme BONNET-CHAMBON

Absents

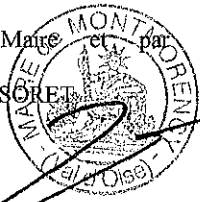
Mme GROSJEAN
M. AVEAUX
M RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. DUCHÊNE

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux
mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville,
cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°4

OBJET : MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES.

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D. 411-1 et suivant du Code de l'Éducation,

Vu la délibération n°15 du 16 juillet 2020 par laquelle, le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un conseiller municipal au sein de chaque conseil d'école maternelles et élémentaires de la commune, elle-même modifiée par délibération n°5 du Conseil Municipal du 30 septembre 2021 et par délibération n°2 du 29 septembre 2022,

CONSIDÉRANT qu'il convient de permettre à Madame Laurence DUHALDE, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, de siéger à tous les conseils d'école et permettre à Monsieur le Maire d'y être également présent ou, le cas échéant de désigner un représentant,

Vu la présentation qui en a été faite devant la Commission scolaire et périscolaire en date du 28 août 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. GUIRAUDET,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

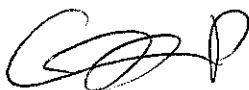
DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

PROCEDE à la désignation de Madame DUHALDE, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires pour siéger à tous les conseils d'écoles maternelles et élémentaires.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Charles DUCHÊNE
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

